



Mon locataire ne me renvoie pas le contrat de location

Par **skar1**, le **27/05/2015** à **16:07**

Bonjour,

Pouvez-vous m'éclairer svp ?

je loue un 2 pieces depuis décembre 2014 à un locataire qui me paie.

A son entrée, j'ai rempli et signé ma partie du contrat (erreur mais j'étais en confiance), lui s'est engagé à le faire contre signer et compléter par le garant, m'envoyer l'acte d'assurance et autres.

A chaque relance, il invente un nouveau motif pour justifier de ne l'avoir pas déjà fait. Manque de temps, absences etc.

Il me propose de m'envoyer des scans par email, mais trouve toujours une raison de ne pas me faire parvenir les originaux.

Quels sont mes droits ?

Quelles sont ses obligations ?

Quels recours ai-je ?

Quels risques cette situation présente-t-elle pour moi ?

Avec mes remerciements,

Cordialement,

S. LECAPLAIN

Par **moisse**, le **27/05/2015** à **16:38**

Bonjour,

Le moins qu'on puisse dire est que vous avez fait n'importe quoi par méconnaissance ou naïveté peu importe.

[citation]A son entrée, j'ai rempli et signé ma partie du contrat [/citation]

A l'entrée le bail est signé, la convention de caution aussi, le dossier du locataire comme de la caution vérifiés.

Ne reste qu'à recueillir le chèque du dépôt de garantie, celui du premier loyer, à établir l'état des lieux d'entrée et remettre les clefs.

Vous n'avez rien du tout, pas de bail écrit, pas de caution, pas de certificat d'assurance...

Si vous avez en scan ces documents, vous pouvez confier à un huissier la charge de récupérer les originaux.

Par **skar1**, le **27/05/2015** à **17:00**

je vous remercie pour votre réponse.

Puis-je vous demander si les frais de huissiers peuvent être à la charge du locataire (exemple les récupérer à son départ sur le dépôt de garantie)?

Cdt,

S.L

Par **Lag0**, le **27/05/2015** à **19:34**

[citation]Si vous avez en scan ces documents, vous pouvez confier à un huissier la charge de récupérer les originaux.[/citation]

Bonjour,

Et que ferait l'huissier si le locataire affirme qu'il n'a pas ou a perdu les documents ?

A mon avis, prendre un huissier serait dépenser de l'argent en pure perte...

Par **skar1**, le **27/05/2015** à **21:36**

ok, merci.